



CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 février 2016

Compte-rendu

Le vingt-cinq février deux mille seize, à dix huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de LOUDEAC se sont réunis à l'hôtel de ville, sur convocation en date du 19 février 2016 qui leur a été adressée par Monsieur Gérard HUET, maire de la commune de Loudéac, le jour même par envoi postal à leur domicile et affichée le jour même à la mairie.

Conseillers présents :

Gérard HUET, maire.

Christophe LE HO, Monique COLLET, Bernard CHANU, Marylise BESNARD, Véronique GILLES, Guy BOSCHER, adjoints.

Raymond JEGO – Jean-Pierre HUBERDEAU – Hélène GOUTEUX – Christiane JEGARD – Michel JAN – Gaëtane UHEL – Patrice LORAND – Christine GAUTIER – Jean-Paul DUAULT – Marie-Claire BOURGES – Jean-Michel SCOUARNEC – Gwénaëlle KERVELLA – Evelyne BOSCHER – Rodolphe LE BRETON, conseillers municipaux.

Conseiller(s) absent(s) donnant pouvoir :

Christine GEHIN donne pouvoir à Hélène GOUTEUX.

Secrétaire de séance :

Christiane JEGARD.

1 – DL1601001 - INDEMNITE DES ELUS

Rapporteur : Gérard HUET.

L'Assemblée est informée que suite aux démissions de :

- Mme BOULANGER Béatrice, adjointe,
- M. SIMON Pascal, conseiller municipal,
- Mme LE VERGER Géraldine, conseillère municipale,

Il est décidé de ne pas procéder au renouvellement du poste d'adjoint. Qu'en conséquence, la délégation de fonction sera répartie sur les postes d'adjoints existants.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le montant des indemnités des élus qui seront versées à compter du 25 février 2016.

Fonction	Nom	Prénom	Délégation	Indemnité de fonction	Majoration pour DSU	Majoration Chef lieu du canton	Total Indemnités (Brut)	% indice 1015
Maire	HUET	Gérard	Affaires générales Etat civil	2 470,95	950,37	370,64	3 791,96	99.75
Adjoint	LE HO	Christophe	Finances Urbanisme Habitat Foncier	1 045,40	209,08	156,81	1 411,29	37.12
Adjoint	COLLET	Monique	Personnel Culture Vie Associative Communication	1 045,40	209,08	156,81	1 411,29	37.12
Adjoint	CHANU	Bernard	Sports Sécurité Prévention de la délinquance CMJ	1 045,40	209,08	156,81	1 411,29	37.12
Adjoint	BESNARD	Marylise	Affaires Sociales Solidarités Handicaps	1 045,40	209,08	156,81	1 411,29	37.12
Adjoint	GILLES	Véronique	Education Activités périscolaires	1 045,40	209,08	156,81	1 411,29	37.12
Adjoint	BOSCHER	Guy	Travaux urbains Cadre de vie Environnement	1 045,40	209,08	156,81	1 411,29	37.12

Montant mensuel maximum de l'enveloppe globale des indemnités brutes des élus **12 259,70 €.**

Fonction	Nom	Prénom	Délégation	Indemnité de fonction	Majoration pour DSU	Majoration Chef lieu du canton	Total Indemnités (Brut)	% indice 1015
Maire	HUET	Gérard	Affaires générales Etat civil	2 470,95	579,75	370,64	3 421,34	90.00
Adjoint	LE HO	Christophe	Finances Urbanisme Habitat Foncier	1 045,40	209,08	156,81	1 411,29	37.12
Adjoint	COLLET	Monique	Personnel Culture Vie Associative Communication	1 045,40	209,08	156,81	1 411,29	37.12
Adjoint	CHANU	Bernard	Sports Sécurité Prévention de la délinquance CMJ	1 045,40	107,20	156,81	1 309,41	34.44
Adjoint	BESNARD	Marylise	Affaires Sociales Solidarités Handicaps	1 045,40	107,20	156,81	1309,41	34.44
Adjoint	GILLES	Véronique	Education Activités périscolaires					
Adjoint	BOSCHER	Guy	Travaux urbains Cadre de vie Environnement	847,06	209,08	127,06	1 183,20	31.12
Conseiller délégué	JEGARD	Christiane	Jeunesse	228,09			228,09	6.00
Conseiller délégué	JAN	Michel	Travaux ruraux	228,09			228,09	6.00
Conseiller délégué	UHEL	Gaëtane	Dynamisation commerces centre-ville	228,09			228,09	6.00

Montant mensuel de l'enveloppe globale des indemnités brutes des élus vote au Conseil du 25 février 2016
10 730,21€.

Il est précisé que le montant mensuel maximum de l'enveloppe globale des indemnités brutes est de 12 259,70 € et proposé de retenir comme montant mensuel de l'enveloppe globale des indemnités brutes la somme de 10 730,21 € comme ci-dessus détaillée.

Conformément à l'article 3 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, Monsieur le Maire expose qu'il percevait une indemnité à un taux inférieur au taux maximal avant le 31 décembre 2015.

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite conserver son indemnité à un taux inférieur et qu'à ce titre et en application de la loi précitée, une délibération est nécessaire pour acter la volonté du Maire de déroger à la loi.

Il est décidé par 16 voix POUR et 6 ABSTENTIONS :

- **DE FIXER au 25 février 2016, la date d'entrée en vigueur du versement des indemnités,**
- **D'IMPUTER la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget principal.**

2 – DL 1601002 – Commissions municipales

Rapporteur : Gérard HUET.

Sur proposition de M. le Maire et de M. DUAULT, pour la minorité, il est décidé à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour désigner les membres du Conseil municipal à siéger au sein des commissions ci-dessous ; de désigner selon le principe de la représentation proportionnelle les membres de ces commissions.

- **Commission Finances, Urbanisme, Habitat et Foncier :**

G. HUET – C. LE HO – JP. HUBERDEAU – V. GILLES – P. LORAND – G. BOSCHER – M. JAN – M. COLLET – B. CHANU – JP DUAULT – JM SCOUARNEC.

- **Commission Ressources Humaines, Relations avec les Associations, Développement Culturel :**

G. HUET - M. COLLET – H. GOUTEUX – G. UHEL – V. GILLES – B. CHANU – R. JEGO – C. GAUTIER – C. JEGARD – G. KERVELLA – MC. BOURGES.

- **Commission Sports, Loisirs, Sécurité et Prévention de la Délinquance :**

G. HUET – B. CHANU – JP. HUBERDEAU – G. UHEL – M. COLLET – C. LE HO – C. JEGARD – R. JEGO – G. BOSCHER – E. BOSCHER – JM. SOUARNEC.

- **Commission Education et Activités Périscolaires :**

G. HUET – V. GILLES – C. JEGARD – G. BOSCHER – R. JEGO – M. BESNARD – B. CHANU – M. JAN – C. GAUTIER – E. BOSCHER – R. LE BRETON.

- **Commission Environnement, Cadre de Vie, Travaux :**

G. HUET – G. BOSCHER – C. JEGARD – P. LORAND – M. JAN – R. JEGO – JP HUBERDEAU – M. COLLET – B. CHANU – JP. DUAULT – MC. BOURGES.

- **Commission Communication, Conseil Municipal Jeunes :**

G. HUET – C. JEGARD – V. GILLES – B. CHANU – M. BESNARD – H. GOUTEUX – M. COLLET – JP. HUBERDEAU – R. JEGO – R. LE BRETON – MC. BOURGES.

3 – DL1601003 - Désignation de la Commission Permanente de Délégation de Service Public

Rapporteur : Gérard HUET.

Conformément à l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission permanente de délégation de service public des communes de plus de 3 500 habitants est composée de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Selon les mêmes modalités, il est procédé à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Siègent également à cette commission avec voix consultative, le comptable de la Ville et un représentant de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP),

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner, par vote à bulletin secret, selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste, les membres de la Commission permanente de délégation de service public.

Sur proposition de M. le Maire et de M. DUAULT, pour la minorité, il est décidé à l'unanimité de :

- DESIGNER par vote à bulletins secrets selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste, les élus suivants :

- **Titulaires :** JP. HUBERDEAU – B. CHANU – M. COLLET – V. GILLES – MC. BOURGES.
- **Suppléants :** M. JAN – C. LE HO – R. JEGO – P. LORAND – G. KERVELLA

4 – DL 1601004 - Conseil Communautaire de la CIDERAL

Rapporteur : Gérard HUET.

Il est demandé à l'Assemblée de désigner les représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein des commissions communautaires.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de nommer dans chaque commission communautaire les membres suivants :

- **COMMUNICATION** : G. HUET – M. COLLET – V. GILLES – H. GOUTEUX.
- **ECONOMIQUE** : M. COLLET – V. GILLES – M. JAN – G. UHEL.
- **AGRICULTURE / ENVIRONNEMENT** : P. LORAND – M. JAN – M. COLLET – JP. DUAULT.
- **HABITAT / URBANISME** : C. LE HO – P. LORAND – H. GOUTEUX – JP. DUAULT.
- **VIE SOCIALE** : M. BESNARD – H. GOUTEUX – V. GILLES – G. KERVELLA.
- **TOURISME** : B. CHANU – M. COLLET – G. UHEL – G. KERVELLA.
- **SPORT** : B. CHANU – G. UHEL – G. BOSCHER – R. LE BRETON.
- **FINANCES** : C. LE HO – V. GILLES – JP. HUBERDEAU – JM. SCOUARNEC.
- **CULTURE** : M. COLLET – G. UHEL – B. CHANU – H. GOUTEUX.
- **ASSAINISSEMENT** : G. BOSCHER – M. JAN – JP. HUBERDEAU – JP. DUAULT.
- **ORDURES MENAGERES** : M. COLLET – B. CHANU – JP. HUBERDEAU – MC. BOURGES.

5 – DL1601005 - OBJET - DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - COMPTE RENDU

Rapporteur : Gérard HUET.

Par délibération du 10 avril 2014, le Conseil Municipal a délégué ses attributions au Maire et à ses adjoints, sur vingt trois domaines prévus par l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Aux termes de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises par le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil municipal portant sur les mêmes objets. En outre, le Maire doit en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de ce compte rendu.

6 – DL1601006 - COMPTES DE GESTION – ANNEE 2015

Rapporteur : Christophe LE HO.

Les comptes de gestion du Receveur Municipal étant identiques aux comptes administratifs de la Commune pour l'année 2015, Monsieur LE HO, premier Adjoint au Maire propose à l'Assemblée de les adopter.

Il est décidé à l'unanimité :

- D'APPROUVER les comptes de gestion de l'année 2015.

7 – DL1601007 - FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF – ANNEE 2015 – BUDGET PRINCIPAL VILLE

Rapporteur : Christophe LE HO.

Présentation au Conseil Municipal des résultats du Compte Administratif – Année 2015 – Budget Principal Ville, qui se décompose comme suit :

▪ SECTION DE FONCTIONNEMENT :			
- Titres émis		11 847 718.66	
	Total des recettes		11 847 718.66
- Mandats émis		11 600 537.07	
	Total des dépenses		11 600 537.07
Résultat de la section de fonctionnement à affecter – Excédent			247 181.59
▪ SECTION D'INVESTISSEMENT :			
- Titres émis		3 933 351.01	
	Total des recettes		3 933 351.01
- Mandats émis		3 667 729.54	
- Déficit d'investissement reporté		434 126.01	
	Total des dépenses		4 101 855.55
Résultat de la section d'investissement à affecter – Déficit			- 168 504.54
Restes à réaliser – Recettes		357 039.00	
Résultat de la section d'investissement y compris les restes à réaliser - Excédent			188 534.46

Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

Excédent de la section de fonctionnement :

- au compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés 247 181.59

Déficit de la section d'investissement :

- au compte 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 168 504.54

Il est décidé par voix 15 POUR et 6 ABSTENTIONS :

- **D'ADOPTER le compte administratif – Année 2015 – Budget Principal**

Il est décidé à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER les propositions d'affectation des résultats.**

8 – DL1601008 - COMPTE ADMINISTRATIF – ANNEE 2015 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Christophe LE HO.

Présentation au Conseil Municipal des résultats du Compte Administratif – Année 2015 – Budget Assainissement, qui se décompose comme suit :

▪ SECTION D'EXPLOITATION :			
- Titres émis		805 726.01	
	Total des recettes		805 726.01
- Mandats émis		707 952.63	
- Déficit d'exploitation reporté		48 322.40	
	Total des dépenses		756 275.03
Résultat de la section d'exploitation à affecter – Excédent			49 450.98

▪ SECTION D'INVESTISSEMENT :			
- Titres émis		333 344.90	
- Excédent d'investissement reporté		419 805.69	
	Total des recettes		753 150.59
- Mandats émis		509 617.56	
	Total des dépenses		509 617.56
Résultat de la section d'investissement à affecter – Excédent			243 533.03

Résultat de la section d'investissement y compris les restes à réaliser - Excédent 243 533.03

Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

Déficit de la section d'exploitation :

- au compte 002 – Résultats d'exploitation reporté 49 450.98

Excédent de la section d'investissement :

- au compte 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 243 533.03

Il est décidé par voix 21 POUR :

- D'ADOPTER le compte administratif – Année 2015 – Budget Assainissement

Il est décidé à l'unanimité :

- D'ACCEPTER les propositions d'affectation des résultats.

9 – DL11601009 - COMPTE ADMINISTRATIF – ANNEE 2015 – BUDGET « PARC TRISKELL »

Rapporteur : Christophe LE HO.

Présentation au Conseil Municipal des résultats du Compte Administratif – Année 2015 – Budget « Parc Triskell », qui se décompose comme suit :

▪ SECTION D'EXPLOITATION :			
- Titres émis		914.61	
	Total des recettes		914.61
- Mandats émis		1 696.56	
- Déficit d'exploitation reporté		23 056.73	
	Total des dépenses		24 753.29
Résultat de la section d'exploitation à affecter - Déficit			-23 838.68
▪ SECTION D'INVESTISSEMENT :			
- Titres émis		781.95	
	Total des recettes		781.95
- Mandats émis		12 581.27	
- Déficit d'investissement reporté		70 589.52	
	Total des dépenses		83 170.79
Résultat de la section d'investissement à affecter - Déficit			-82 388.84
Résultat de la section d'investissement y compris les restes à réaliser - Déficit			- 82 388.84
Il propose d'affecter les résultats comme suit :			
Déficit de la section d'exploitation :			
- au compte 002 – Résultat d'exploitation reporté			23 838.68
Déficit de la section d'investissement :			
- au compte 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			82 388.84

Il est décidé par voix 21 POUR :

- D'ADOPTER le compte administratif – Année 2015 - Budget « PARC Triskell »

Il est décidé à l'unanimité :

- D'ACCEPTER les propositions d'affectation des résultats.

10 – DL1601010 - COMPTE ADMINISTRATIF – ANNEE 2015 – BUDGET CINEMA « QUAÏ DES IMAGES »

Rapporteur : Christophe LE HO.

Présentation au Conseil Municipal des résultats du Compte Administratif – Année 2015 – Budget Cinéma « Quai des Images », qui se décompose comme suit :

▪ <u>SECTION D'EXPLOITATION :</u>			
- Titres émis		463 660.25	
	Total des recettes		463 660.25
- Mandats émis		463 660.25	
	Total des dépenses		463 660.25
▪ <u>SECTION D'INVESTISSEMENT :</u>			
- Titres émis		77 385.01	
	Total des recettes		77 385.01
- Mandats émis		80 810.74	
- Déficit d'investissement reporté		13 089.90	
	Total des dépenses		93 900.64
Résultat de la section d'investissement à affecter - Déficit			-16 515.63

Résultat de la section d'investissement y compris les restes à réaliser - Déficit -16 515.63

Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

Déficit de la section d'investissement

- au compte 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté -16 515.63

Il est décidé par 15 voix POUR et 6 ABSTENTIONS :

- D'ADOPTER le compte administratif – Année 2015 – Budget « Cinéma QUAÏ DES IMAGES »

Il est décidé à l'unanimité :

- D'ACCEPTER les propositions d'affectation des résultats.

11 – DL1601011 - COMPTE ADMINISTRATIF – ANNEE 2015 – BUDGET « RELAIS SAINT GUILLAUME »

Rapporteur : Christophe LE HO.

Présentation au Conseil Municipal des résultats du Compte Administratif – Année 2015 – Budget « Relais Saint Guillaume », qui se décompose comme suit :

▪ <u>SECTION D'EXPLOITATION</u>			
- Titres émis		63 017.02	
	Total des recettes		63 017.02
- Mandats émis		63 017.02	
	Total des dépenses		63 017.02
▪ <u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>			
- Titres émis		54 248.65	

- Excédent d'investissement reporté	10 965.43	
Total des recettes		65 214.08
- Mandats émis	59 411.18	
Total des dépenses		59 411.18
Résultat de la section d'investissement à affecter - Excédent		5 802.90
Résultat de la section d'investissement y compris les restes à réaliser - Excédent		5 802.90

Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

Excédent de la section d'investissement :

- au compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	5 802.90
--	----------

Il est décidé par voix 15 POUR et 6 voix CONTRE :

- **D'ADOPTER le compte administratif – Année 2015 – Budget « Relais Saint Guillaume »**

Il est décidé à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER les propositions d'affectation des résultats.**

12 – DL1601012 - COMPTE ADMINISTRATIF – ANNEE 2015 – BUDGET « CAMPING AQUAREV »

Rapporteur : Christophe LE HO.

Présentation au Conseil Municipal des résultats du Compte Administratif – Année 2015 – Budget « Camping Aquarev », qui se décompose comme suit :

<p>▪ <u>SECTION D'EXPLOITATION :</u></p>		
- Titres émis	168 154.35	
Total des recettes		168 154.35
- Mandats émis	113 231.22	
Total des dépenses		113 231.22
Résultat de la section d'exploitation à affecter – Excédent		54 923.13
<p>▪ <u>SECTION D'INVESTISSEMENT :</u></p>		
- Titres émis	106 666.67	
Total des recettes		106 666.67
- Mandats émis	106 666.67	
- Déficit d'investissement reporté	54 923.13	
Total des dépenses		161 589.80
Résultat de la section d'investissement à affecter - Déficit		-54 923.13
Résultat de la section d'investissement y compris les restes à réaliser - Déficit		-54 923.13

Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

Excédent de la section d'exploitation :

- au compte 002 – Résultat d’exploitation reporté 54 923.13

Déficit de la section d’investissement :

- au compte 001 – Solde d’exécution de la section d’investissement reporté 54 923.13

Il est décidé par voix 15 POUR et 6 voix CONTRE :

- **D’ADOPTER le compte administratif – Année 2015 – Budget « Camping Aquarev »**

Il est décidé à l’unanimité :

- **D’ACCEPTER les propositions d’affectation des résultats.**

13 – DL 1601013 - COMPTE ADMINISTRATIF – ANNEE 2015 – BUDGET « ESPACE SYNERGIE»

Rapporteur : Christophe LE HO.

Présentation au Conseil Municipal des résultats du Compte Administratif – Année 2015 – Budget « Espace Synergie», qui se décompose comme suit :

SECTION D’EXPLOITATION :			
- Titres émis		18 111.67	
- Excédent d’exploitation reporté		17 159.48	
	Total des recettes		35 271.15
- Mandats émis		19 146.05	
	Total des dépenses		19 146.05
Résultat de la section d’exploitation à affecter - Excédent			16 125.10
SECTION D’INVESTISSEMENT :			
- Titres émis		1 034.38	
- Excédent d’investissement reporté		140 764.73	
	Total des recettes		141 799.11
- Mandats émis		60 215.67	
	Total des dépenses		60 215.67
Résultat de la section d’investissement à affecter - Excédent			81 583.44
Résultat de la section d’investissement y compris les restes à réaliser - Excédent			81 583.44
Il est proposé d’affecter les résultats comme suit :			
Excédent de la section d’exploitation :			
- au compte 002 - Résultat d’exploitation reporté			16 125.10
Excédent de la section d’investissement :			
- au compte 001 – Solde d’exécution de la section d’investissement reporté			81 583.44
Il est décidé par 21 voix POUR :			
- D’ADOPTER le compte administratif – Année 2015 – Budget « Espace Synergie »			
Il est décidé à l’unanimité :			
- D’ACCEPTER les propositions d’affectation des résultats.			

14 – DL1601014 - COMPTE ADMINISTRATIF – ANNEE 2015 – BUDGET LOTISSEMENTS

Rapporteur : Christophe LE HO.

Présentation au Conseil Municipal des résultats du Compte Administratif – Année 2015 – Budget « Lotissements », qui se décompose comme suit :

▪ SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
- Titres émis	216 101.58	
- Excédent de fonctionnement reporté	163 573.29	
Total recettes		379 674.87
- Mandats émis	141 007.95	
Total des dépenses		141 007.95
Résultat de la section de fonctionnement à affecter - Excédent		238 666.92
▪ SECTION D'INVESTISSEMENT :		
- Titres émis	98 755.90	
- Excédent d'investissement reporté	70 716.08	
Total des recettes		169 471.98
- Mandats émis	42 252.05	
Total des dépenses		42 252.05
Résultat de la section d'investissement à affecter - Excédent		127 219.93
Résultat de la section d'investissement y compris les restes à réaliser - Excédent		127 219.93
Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :		
Excédent de la section de fonctionnement :		
- au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté		238 666.92
Excédent de la section d'investissement :		
- au compte 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		127 219.93

Il est décidé par 21 voix POUR :

- **D'ADOPTER le compte administratif – Année 2015 – Budget « Lotissements »**

Il est décidé à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER les propositions d'affectation des résultats.**

15 – DL1601015 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – ANNEE 2016

Rapporteur : Christophe LE HO.

Présentation du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2016. L'Assemblée est invitée à en débattre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2016.**

16 – DL1601016 - Prestations du Syndicat Départemental d'Énergie 22 (SDE 22)

Rapporteur : Christophe LE HO.

Demande l'autorisation du Conseil Municipal pour procéder sur le budget ville au règlement des dépenses suivantes correspondant à des prestations en matière d'éclairage public réalisées par le Syndicat Départemental d'Électricité (SDE).

Il est précisé que ces dépenses qui seront inscrites au compte 2041582 "Subventions d'équipement aux organismes publics – Autres groupements de collectivités – Bâtiments et installations " concernent les travaux ci-dessous :

	N° Titre SDE 22	
- Rénovation de commandes	2016-00230	550,93 €
- Monument aux morts	2016-00569	2 808,25 €
- Rénovation de commandes	2016-00093	1 539,53 €
Soit un total de		4 898,71 €

A l'unanimité, le Conseil décide :

- **D'AUTORISER le règlement sur le budget Ville des dépenses ci-dessus.**

17 – DL1601017 - Information des marchés conclus en 2015

Rapporteur : Christophe LE HO.

L'article 133 du Code des Marchés Publics et l'arrêté du 21 Juillet 2011, font obligation au pouvoir adjudicateur de publier, au cours du premier trimestre de chaque année, la liste des marchés conclus l'année précédente.

Le Conseil est invité à prendre connaissance de la liste jointe au présent rapport de présentation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend connaissance du rapport de présentation des marchés conclus en 2015.

18 – DL1601018 - URBANISME - PLUI : délibération prenant acte du débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) (Présentation par Mme LANDURE – CIDERAL)

Rapporteur : Christophe LE HO.

L'Assemblée est invitée à débattre des orientations générales du PADD dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Il est rappelé qu'une délibération a été prise au sein du conseil communautaire du 22 décembre 2015 pour prendre acte du débat du PADD.

L'article R123-1 du Code de l'Urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

Selon l'article L 123-1-3 du Code de l'Urbanisme, ce PADD :

- Définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- Arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.
- Fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

Conformément à l'article L 123-9 du Code de l'Urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables mentionné à l'article L. 123-1-3, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme.

Le PLUI de la CIDERAL valant PLH et SCOT, un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public prévu à l'article L. 122-4 sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables au plus tard quatre mois avant l'examen du projet de schéma. (Article L.122-7 du code de l'urbanisme).

Le projet d'aménagement et de développement durable s'organise autour de trois axes :

AXE 1 « l'économie au cœur du développement »

Le déploiement des fonctions et services économiques pour favoriser l'attractivité du territoire et le renouvellement/renforcement du système agro-industriel.

AXE 2 « des modes de vie solidaires et une organisation de proximité »

Une organisation de la vie locale qui répond aux besoins des habitants tant en matière de services, de logement que d'emplois dans une logique de maillage.

AXE 3 « des ressources valorisées pour une qualité de vie harmonieuse et renouvelée »

Une reconnaissance et une valorisation spatiale du patrimoine naturel et bâti et des ressources environnementales pour développer le potentiel touristique, culturel et de loisirs mais aussi pour répondre aux enjeux du changement climatique (eau/énergie).

Monsieur Le Maire invite l'ensemble de conseil à approuver les 3 axes du futur PADD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER le projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) s'organisant sur les 3 axes mentionnés ci-dessus.

19 – DL1601019 - TRAVAUX - ECLAIRAGE PUBLIC – Extinction partielle selon sectorisation.

Annule et remplace la délibération DL 1505026 en date du 03/12/2015.

Rapporteur : Christophe LE HO.

La Ville de LOUDEAC, dans le cadre de ses orientations stratégiques en matière d'économie d'énergie, a sollicité le SDE pour réaliser une étude de faisabilité visant à mettre en place un fonctionnement permanent et semi-permanent de l'éclairage public sur le territoire de la commune.

Les conclusions de cette étude ont été présentées à la commission travaux / Environnement du 15 septembre 2015. Cette dernière a émis un avis favorable aux propositions suivantes :

- Secteur en fonctionnement permanent correspondant au Centre Ville délimité par l'ancienne rocade et les principaux axes d'entrées de Ville
- Secteur en fonctionnement semi-permanent (périphérie du Centre Ville et axes secondaires).

Il a toutefois été souhaité par la commission d'intégrer les rues des Livaudières et du pavillon dans le dispositif permanent.

Les horaires de fonctionnement du secteur semi-permanent :

- Extinction 22H30 / 6H30 (en semaine) – Extinction 1H00 / 6H30 (Vendredi et Samedi)

- Le programme de travaux, à hauteur de **48 000,00 €**, correspondant aux interventions sur les réseaux et sur les commandes d'éclairage public (la rénovation des lanternes, passage aux leds), sera réalisé dans un cadre pluri-annuel.

L'ensemble de ces actions permettra une économie d'énergie significative correspondant à 41,17 % de la dépense actuelle. Les travaux nécessaires à la mise en place de ce dispositif seront amortis dès la première année par la diminution de la facture de consommation électrique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide:

- **D'APPROUVER l'extinction partielle de l'éclairage public, selon sectorisation, proposée par le Syndicat d'Energie des Côtes d'Armor (SDE 22).**

20 - DL1601020 - Approvisionnement de matériel d'éclairage public

Rapporteur : Christophe LE HO.

Le Conseil est invité à approuver la proposition présentée par le Syndicat d'Energie des Côtes d'Armor - SDE 22 - concernant l'approvisionnement de matériel d'éclairage public.

Le syndicat nous propose l'affectation d'une enveloppe annuelle de 12 000,00 € H.T. (subvention SDE comprise) dans la limite de laquelle Monsieur le Maire sera habilité à approuver les travaux de faible montant et à passer directement commande auprès du SDE.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide:

- **D'APPROUVER la proposition présentée par le SDE 22 concernant l'approvisionnement de matériel d'éclairage public,**
- **D'ACCORDER l'affectation d'une enveloppe annuelle de 12 000,00 € H.T.(subvention SDE comprise),**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à approuver les travaux de faible montant et à passer directement commande auprès du SDE.**

21-DL1601021 - Provision pour rénovation de lanternes et candélabres

Rapporteur : Christophe LE HO.

Le Conseil est invité à approuver la proposition présentée par le Syndicat d'Energie des Côtes d'Armor - SDE 22 - concernant l'approvisionnement de matériel d'éclairage public.

Le syndicat nous propose l'affectation d'une enveloppe annuelle de 12 000,00 € H.T. (subvention SDE comprise) dans la limite de laquelle Monsieur le Maire sera habilité à approuver les travaux de faible montant et à passer directement commande auprès du SDE.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide:

- **D'APPROUVER la proposition présentée par le SDE 22 concernant l'approvisionnement de matériel d'éclairage public,**
- **D'ACCORDER l'affectation d'une enveloppe annuelle de 12 000,00 € H.T.(subvention SDE comprise),**

- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à approuver les travaux de faible montant et à passer directement commande auprès du SDE.**

22 – DL1601022 - Rénovation de l'éclairage public réalisé par le SDE / Interventions sur sinistres

Rapporteur : Christophe LE HO.

Le Conseil est invité à approuver la proposition présentée par le Syndicat d'Énergie des Côtes d'Armor - SDE 22 - concernant les réparations ponctuelles sur l'éclairage public (remise en état de foyers divers isolés suite à pannes, accidents ou vandalisme).

Le syndicat nous propose l'affectation d'une enveloppe annuelle de **15 000,00 € H.T.** (subvention SDE comprise) dans la limite de laquelle Monsieur le Maire sera habilité à approuver les travaux de faible montant et à passer directement commande auprès du SDE.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide:

- **D'APPROUVER la proposition présentée par le SDE 22 concernant les réparations ponctuelles sur l'éclairage public,**
- **D'ACCORDER l'affectation d'une enveloppe annuelle de 15 000,00 € H.T.(subvention SDE comprise),**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à approuver les travaux de faible montant et à passer directement commande auprès du SDE.**

23 – DL1601023 - Travaux de modification de l'éclairage public réalisés par le SDE – Camping AQUAREV – Passage du tarif jaune unique à deux tarifs bleus distincts (Ville et Camping)

Rapporteur : Christophe LE HO.

Le Conseil est invité à approuver la proposition présentée par le Syndicat d'Énergie des Côtes d'Armor - SDE 22 - concernant le projet de modification de l'éclairage public – Camping Aquarev - pour un montant total estimatif de **4 321,00 € HT** (subvention SDE comprise).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide:

- **D'APPROUVER les propositions du SDE 22 concernant le projet de modification de l'éclairage public – Camping Aquarev,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la dépense mentionnée ci-dessus.**

24 – DL1601024 - Travaux de rénovation de l'éclairage public réalisés par le SDE – Boulevard Victor Etienne – Rénovation de 450 ml d'éclairage public avec implantation de 13 mâts et lanternes (éclairage de la chaussée et des zones de stationnement le long des commerces)

Cette proposition annule et remplace la délibération (DL 1504022) en date du 08/10/2015 concernant le Boulevard Victor Etienne.

Rapporteur : Christophe LE HO.

Le Conseil est invité à approuver la proposition présentée par le Syndicat d'Énergie des Côtes d'Armor - SDE 22 - concernant le projet de rénovation de l'éclairage public – Boulevard Victor Etienne - pour un montant total estimatif de **48 574,00 € HT** (subvention SDE comprise).

Le Conseil est invité à approuver la proposition présentée par le Syndicat d'Énergie des Côtes d'Armor – SDE 22.

A l'unanimité, le Conseil décide :

- D'APPROUVER les propositions de maintenance de l'éclairage public du SDE 22 concernant le projet de rénovation de l'éclairage public – Boulevard Victor Etienne,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la dépense mentionnée ci-dessus.

25 – DL1601025 - Travaux d'extension d'Eclairage Public pour l'entrée Lotissement Consorts BESNARD – Rue Ernest Renan

Rapporteur : Christophe LE HO.

Le Conseil est invité à approuver la proposition présentée par le Syndicat d'Energie des Côtes d'Armor - SDE 22 – concernant l'extension d'éclairage public rue Ernest Renan - pour un montant de **1 713,50 € HT**. (subvention SDE comprise).

A l'unanimité, le Conseil décide :

- D'APPROUVER les propositions de maintenance de l'éclairage public du SDE 22 concernant l'extension d'éclairage public rue Ernest Renan,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la dépense mentionnée ci-dessus.

26 – DL1601026 - FONCIER - ECHANGE COMMUNE – GOURIO

Rapporteur : Gérard HUET.

Lors de sa séance du 18 décembre 2014, le Conseil Municipal a autorisé la réalisation d'un échange foncier avec M. et Mme Lionel GOURIO, dans les termes suivants :

- apport par la Commune des parcelles désignées ci-après, pour une valeur de 16 984 € :

REFERENCES	ADRESSE	CLASSEMENT	SURFACE ha a ca	SURFACE TOTALE
YV 39	LE PRE	T5	75 70	75 70
YV 40	H DE LARHON	T4	83 05	1 66 10
		T5	83 05	
YV 43	H DE LARHON	P3	23 10	23 10
YV 44	H DE LARHON	T3	1 04 60	1 04 60
YV 46	H DE LARHON	P3	55 10	55 10
TOTAL :				4 24 60

- apport par M. et Mme GOURIO de la parcelle cadastrée section WL n° 59 d'une contenance de 5 892 m², pour une valeur de 2 357 €.

Soit une soulte à la charge de M. et Mme GOURIO de 14 627 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de porter la valeur de la parcelle apportée par M. et Mme GOURIO à la somme de 3 535 € et ramener par voie de conséquence la soulte à la somme de 13 449 €.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à donner toutes signatures utiles à la régularisation de ce dossier.

Le service France Domaine a été consulté.

A l'unanimité, le Conseil décide de :

- PORTER la valeur de la parcelle apportée par M. et Mme GOURIO à la somme de 3 535 € et de ramener par voie de conséquence la soulte à la somme de 13 449 €,

- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à donner toutes signatures utiles à la régularisation du dossier.**

27 – DL1601027 - FONCIER - AQUAREV/ACQUISITION GAUTIER

Rapporteur : Gérard HUET.

En complément des réserves foncières déjà constituées aux abords du Parc Aquarev, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser l'acquisition auprès de Madame Georgette GAUTIER de la parcelle cadastrée section WP n° 54 d'une contenance de 10 593 m², au prix de 6 360 euros,
- d'autoriser M. le Maire à donner toutes signatures utiles à la régularisation de ce dossier.

A l'unanimité, le Conseil décide :

- **D'AUTORISER l'acquisition auprès de Madame Georgette GAUTIER de la parcelle cadastrée section WP n° 54 d'une contenance de 10 593 m², au prix de 6 360 euros,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à donner toutes signatures utiles à la régularisation du dossier.**

28 – DL1601028 – FONCIER - CESSION SCI TRES LE BOIS

Rapporteur : Gérard HUET.

La Commune de LOUDEAC est sollicitée par la SCI DE TRES LE BOIS (VITAL CONCEPT) pour la vente d'une emprise d'une contenance d'environ 450 m² dépendante d'un ancien chemin communal, en complément d'une emprise déjà cédée par la CIDERAL.

Le Conseil Municipal est invité à :

- décider le déclassement du domaine public de l'emprise précitée ;

Il est rappelé qu'aux termes des dispositions de l'article L. 141-3 du Code de la Voirie Routière, « les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ». Etant constaté que le chemin n'est plus ouvert à la circulation publique et n'assure plus de fonction de desserte, aucune enquête ne sera donc à diligenter en l'espèce.

- autoriser sa vente au profit de la SCI DE TRES LE BOIS, au prix de 7 € le m².
- autoriser M. le Maire à donner toutes signatures utiles à la régularisation de ce dossier.

Le service France Domaine a été consulté.

A l'unanimité, le Conseil décide:

- **D'AUTORISER le déclassement mentionnée ci-dessus,**
- **D'AUTORISER la vente au profit de la SCI DE TRES LE BOIS au prix de 7 € le m²,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à donner toutes signatures utiles à la régularisation du dossier.**

29 – DL1601029 – PERSONNEL - Recrutements d'agents non titulaires de droit public

Rapporteur : Gérard HUET.

Le statut de la fonction publique territoriale consacre le principe du recrutement de fonctionnaires pour pourvoir des emplois permanents. Le recours aux agents non titulaires est dérogatoire et donc limité aux cas prévus par la loi. Le principe est le recrutement d'agents non titulaires sur des engagements à durée déterminée. Les contrats à durée indéterminée constituent une exception.

Ainsi, les collectivités territoriales et les établissements publics locaux peuvent recruter des agents non titulaires dans des cas précis et limités, conditions nouvelles prévues par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012

relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

Ainsi, un agent non titulaire peut être recruté dans les conditions suivantes :

Motifs	Durées
<i>Accroissement saisonnier d'activité (Cat. A, B, C)</i>	Contrat de 6 mois cumulés maximum au cours des 12 derniers mois
<i>Accroissement temporaire d'activité (Cat. A, B, C)</i>	Contrat de 12 mois cumulés maximum au cours des 18 derniers mois
<i>Remplacement d'un agent positionné sur un emploi permanent momentanément indisponible (Cat. A, B, C)</i>	Contrat renouvelé autant que de besoin par décision expresse de l'autorité territoriale
<i>Vacance d'un emploi permanent dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire (Cat. A, B, C)</i>	Contrat de 1 an maximum avec possibilité de renouvellement dans la limite de 2 ans
<i>Collaborateur de cabinet</i>	Dans la limite du mandat
<i>Absence de cadre d'emplois de fonctionnaire susceptible d'assurer les fonctions correspondantes (Cat. A, B, C)</i>	Contrat d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans
<i>Emplois de catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi</i>	Contrat de 3 ans maximum renouvelable une fois (6 ans maximum)
<i>Personnes handicapées (Cat. A, B, C)</i>	Contrat d'une durée correspondant à la durée à la durée du stage

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que ces dispositions seront appliquées à compter du 26 février 2016.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser :

- Monsieur Le Maire à recruter le personnel non titulaire de droit public conformément au cadre établi par la nouvelle loi n°2012-347 du 12 mars 2012, et de signer les contrats permettant leur recrutement,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à recruter le personnel non titulaire de droit public conformément au cadre établi par la nouvelle loi n°2012-347 du 12 mars 2012,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les contrats permettant leur recrutement,
- **D'INSCRIRE** la dépense correspondante au budget.

30 – DL160130 – PERSONNEL - Modification du Tableau des Effectifs

Rapporteur : Gérard HUET.

Suite à la mutation d'un agent des services techniques, responsable Voirie Réseau, et au recrutement d'un agent pour pallier à ce départ sur le grade de technicien, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de modifier comme suit le tableau des effectifs :

Suppression au 25/02/2016 :

- 1 technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet

Suite au départ en retraite d'un agent du service vie associative et évènements, et au recrutement d'un agent sur le grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de modifier comme suit le tableau des effectifs :

Suppression au 25/02/2016 :

- 1 adjoint technique de 1^{ère} classe à temps non complet (27,5/ 35^{ème})

Pour permettre le recrutement d'un agent sur l'emploi de « responsable ALSH et accueils périscolaires », Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de modifier comme suit le tableau des effectifs:

Création au 01/04/2016 :

- 1 adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet

Suite à la mutation d'un agent du service espaces verts et à la réorganisation du service espaces verts suite à l'approbation du nouvel organigramme, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de modifier comme suit le tableau des effectifs :

Suppression au 25/02/2016 :

- 1 agent de maîtrise principal à temps complet

Création au 01/03/2016 :

- 1 emploi d'agent des espaces verts à temps complet. A ce titre, cet emploi est destiné à être occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux sur les grades d'adjoint technique de 2^{ème} classe, d'adjoint technique de 1^{ère} classe, d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe ou à défaut par un contractuel.

Suite au départ en retraite d'un agent du pôle voirie et à une mutation interne rendant nécessaire le recrutement d'un agent de propreté urbaine, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de modifier comme suit le tableau des effectifs :

Suppression au 25/02/2016 :

- 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet

Création au 01/03/2016 :

- 1 adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet

Pour permettre le recrutement d'un « responsable du service Vie associative et évènementiel », Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de modifier comme suit le tableau des effectifs :

Création au 01/03/2016 :

- 1 emploi de responsable du service Vie associative et évènementiel à temps complet. A ce titre, cet emploi est destiné à être occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ou du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, ou à défaut par un contractuel.

Suite à la mutation d'un agent de la police municipale, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de modifier comme suit le tableau des effectifs :

Suppression au 29/03/2016 :

- 1 gardien de police à temps complet

Création au 29/03/2016 :

- 1 emploi de policier municipal sur le grade de gardien de police municipale destiné à être occupé par un fonctionnaire à temps complet ou à défaut par un contractuel.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **DE MODIFIER comme indiqué ci-dessus, le tableau des effectifs du personnel.**

31 – DL1601031 - Vœu de soutien au monde agricole

L'appel lancé à Loudéac samedi dernier a rassemblé 2000 personnes. Notre monde agricole traverse une crise dramatique dont les causes sont la conjonction de nombreux facteurs connus : embargo russe, transposition de normes excessives, contraintes administratives ubuesques, prix trop bas et coûts de production trop élevés en raison de charges sur le travail qui nuisent à la compétitivité des exploitations.

A Loudéac, nous sommes conscients que non seulement les agriculteurs, ces jardiniers de notre espace rural, nourrissent nos familles, mais aussi que les filières agricoles sont au cœur de notre aménagement du territoire et du dynamisme de notre économie par le développement des entreprises agroalimentaires et des emplois indirects qui en découlent.

Eu égard à ces enjeux économiques mais surtout humains, les élus du Conseil municipal de Loudéac émettent un vœu de soutien au monde agricole pour que des réponses efficaces soient proposées au niveau national et européen. Il est du devoir de l'Etat de garantir un revenu décent aux femmes et aux hommes qui ont la passion chevillée au corps d'un métier qui est aussi crucial pour l'humanité.

A son niveau, Monsieur le Maire de Loudéac demandera au Conseil de surveillance du Centre Hospitalier du Centre Bretagne d'orienter le Logipôle à se fournir essentiellement en produits dont l'origine est locale et surtout française.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le vœu présenté en soutien au monde agricole.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50 .